



Contre qui me retourner ? ma propriétaire ou l'agence de location

Par **indalika**, le **10/01/2011** à **18:06**

Bonjour, je voudrais savoir comment quitter au plus vite un logement que je loue, car l'indice de performance énergétique fourni pour ce logement ne correspond pas à la consommation qui est mienne aujourd'hui, pour être plus précise voici les chiffres, ils parlent d'eux-mêmes... location avec charge fioul prévu à 1100 euros à l'année (ballon d'eau chaude électrique) mais pour 2 mois j'en suis à 700 euros...

Ma propriétaire ne veut pas me laisser partir avant 3 mois et je n'ai pas les moyens financiers pour assumer ces 3 mois, que dois-je faire ? Est-ce que je dois m'en prendre à l'agence de location ? Est-ce que je dois prendre un avocat ? merci.

Par **mimi493**, le **10/01/2011** à **18:27**

Si vous voulez parler du diagnostic énergie, il n'est qu'indicatif, donc vous ne pouvez pas vous prévaloir qu'il ne correspond pas à votre consommation. D'autant que la consommation de fioul est subjective : peut-être que vous chauffez trop.

700 euros pour deux mois, je crois qu'il y a un gros problème dont il faut trouver la cause avant même de penser demander des comptes au bailleur.

Par **indalika**, le **13/01/2011** à **11:37**

j ai reussi a avoir 18 degres dans la maison qui fait 145m carre , mais pour cela j ai du comdamné 2 pieces qui ne sont pas bien isoler , une piece de 45 m carre et une de 10 m carre , qu en pense tu mimi ?

Par **mimi493**, le **13/01/2011** à **14:13**

Est-ce que vous avez pensé à purger les radiateurs et rajouter de l'eau s'il en manquait ?
C'est le gros piège du chauffage central quand on n'est pas habitué.
Si vous l'aviez fait, faites venir un chauffagiste, la chaudière peut être mal réglée.

145 m², c'est une très grande maison, donc forcément très lourd à chauffer.